

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 139

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 49

Dans l'alinéa 9 de cet article, substituer aux mots :

« la date prévue par le décret mentionné à »,

les mots :

« l'entrée en vigueur des dispositions prévues au I de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.